



Description de l'action

CAEP - MNS



Objectifs de l'action :

- Réactualiser les connaissances BEESAN ou MNS
- Valider les compétences en milieu aquatique à travers un stage de formation
- Renouveler la possibilité d'exercer contre rémunération la surveillance, l'enseignement, l'animation ou l'entraînement des activités aquatiques

Public visé :

- Titulaire du BEESAN ou du MNS devant effectuer leur révision quinquennale

Date de mise en œuvre :

- Du 27 au 29 octobre 2014

Durée :

- 24h00

Contenu et descriptif :

- Définis par l'arrêté du 26 mai 1983

Déroulement :

- Une 1^{ère} partie obligatoire de 14h00 comprenant le secourisme, la réglementation et le sauvetage
- Une 2^{ème} partie individualisée de 10h00 consacrée à un approfondissement du programme ou à une mise à niveau partielle pour tout ou partie du groupe de stagiaire

Lieu de réalisation :

- BEAUVAIS, 60000. Piscine Argentine – avenue du 8 mai 1945.

Méthode d'évaluation prévue pour l'action :

- Epreuve de sauvetage comprenant de la nage libre, de l'apnée et une recherche de mannequin suivi de son remorquage
- Prises de dégagement et sorties de l'eau
- Secourisme